

MAIRIE DE CHAPONNAY  
69970 CHAPONNAY  
(RHÔNE)

Tél. 04.78.96.00.10

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19-06-2025 - Convocation du 12-06-2025  
Liste des délibérations publiée le : 24-06-2025

Président de séance : Monsieur Nicolas VARIGNY  
Secrétaire de séance : Monsieur Loïc ROUVIERE

| Nombre de conseillers |    |
|-----------------------|----|
| En exercice           | 27 |
| Présents              | 25 |
| Votants               | 25 |

**Présents** : Grégory ALCOLEA, Nathalie BARBA, Thierry BARDE, Laurent BICARD, Aline COHEN, Pascal CREPIEUX, Christophe DECLEZ, Carole DREVON, Jacqueline ERGON, Matthieu GAYRAL, Alexis HINGREZ, Philippe HUGUENIN VIRCHAUX, Laurédana JACQUET, Christine KHAIR, Muriel LAURIER, Sandra MARRADI, Maryse MERARD, Marc NUGUES, Camille PAUL, Laurent PETIT, Alain RANNOU, Didier RIOT, Loïc ROUVIERE, Cécile SUBRA et Nicolas VARIGNY

**Absents** : Fabienne MARGUILLER, Valérie NARDONE-ALLAGNAT

**OBJET : SERVICES A LA POPULATION - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION CHAPONNAY CONTRE LE CANCER**  
(Rapporteur : Pascal CREPIEUX)

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2311-7,

**Vu** le budget primitif de l'exercice 2025,

**Vu** la demande de subvention de fonctionnement présentée par l'association Chaponnay Contre le Cancer,

**Considérant** le projet de l'association d'organiser en 2025, une journée Sabodet ainsi qu'une tombola, évènement qui constitue des prestations importantes pour la récolte des fonds au profit du Centre Léon Bérard,

**Considérant** le souhait de la municipalité de participer à l'organisation de cette manifestation par le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 900 euros,

Le bureau municipal consulté ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ATTRIBUE** à l'association Chaponnay Contre le Cancer, une subvention de fonctionnement exceptionnelle, de 900 €,

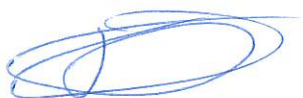
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater la somme nécessaire au versement de cette subvention ainsi que toutes les pièces afférentes,

- **CONFIRME** que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65 - compte 6574 du budget principal 2025.

*Après en avoir délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus.*

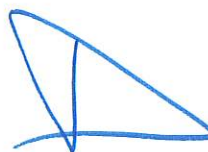
Pour extrait conforme  
Chaponnay, le 19-06-2025

Le Secrétaire de séance,



Loïc ROUVIERE

Le Maire,



Nicolas VARIGNY

